



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010568

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/01/2024 14H46 C:005340 I:40439
V/REF : 959114
V/Email reçu le Jeudi 11/01/2024 à 14H46

SELON DEVIS N°

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

IMMEUBLE : AGENCE SEMCODA
62A, AVENUE DE L'EUROPE
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: M_230409001-1

LOCALISATION : ALLEE 62A EUROPE - AGENCE SEMCODA - CONTACT MME BELADJH - 04 78974970
MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 3120097 du 22/12/2023 d un montant de
1359 € HT
SUITE REF 20/12/2023 A 16H07

Donneur d'ordre : Mme F. BELHADJ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

JOUR1 :
CONFECTION DES 5 TABLEAUX

JOUR 2 :
MISE EN PLACE DE 5 TABLEAUX POUR CLES
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU CAHNTIER

NOS INTERVENTION LE 15/01, 16/01, 17/01 ET LE 25/01/2024

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE ANNULE ET REMPLACE NOTRE FACTURE N 4090517 DU 10/09/2024
D'UN MONTANT DE 1494,90€ TTC SUITE A UNE ERREUR DE TAUX DE TVA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1359,00	1359,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010568

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	1359,00
T.V.A. a 20,00%	271,80
TOTAL T.T.C.En EURO	1630,80

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.